

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1980 B 23001

Numéro SIREN : 780 130 175

Nom ou dénomination : SOCIETE DES PETROLES SHELL

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2022 sous le numéro de dépôt 21983



Société des Pétroles Shell

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Société des Pétroles Shell

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la Société des Pétroles Shell,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société des Pétroles Shell relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 22 juin 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lafarge', with a long horizontal stroke extending to the right.

Michaël Lafarge

SOCIETE DES PETROLES SHELL

2021

Rapport Annuel



SOCIETE DES PETROLES SHELL
11/13 Cours Valmy
92800 Puteaux - France

78013017514688



Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0		0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets et droits similaires	8 414 881	8 414 881	0	0
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	2 033 390	1 131 001	902 389	1 195 157
Avances sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
TOTAL immobilisations incorporelles	10 448 271	9 545 882	902 389	1 195 157
Terrains	75 968 886	29 074 168	46 894 718	50 047 590
Constructions	53 745 344	40 417 220	13 328 125	13 982 516
Installations techniques, matériel	207 043 739	122 908 311	84 135 429	85 081 789
Autres immobilisations corporelles	171 014 278	97 071 942	73 942 336	78 285 334
Immobilisations en cours	78 782 414	0	78 782 414	30 296 653
Avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL immobilisations corporelles	586 554 662	289 471 641	297 083 021	257 693 882
Participations selon la méthode de meq	0	0	0	0
Autres participations	703 120 535	88 795 387	614 325 148	593 956 710
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	1 064 402 766	18 028	1 064 384 739	1 015 632 543
Autres immobilisations financières	430 990	0	430 990	445 990
TOTAL immobilisations financières	1 767 954 291	88 813 415	1 679 140 876	1 610 035 243
Total Actif Immobilisé (II)	2 364 957 224	387 830 938	1 977 126 286	1 868 924 282
Matières premières, approvisionnements	16 096 601	0	16 096 601	13 990 623
En cours de production de biens	0	0	0	0
En cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	107 453 188	760 307	106 692 881	70 953 879
Marchandises	0	0	0	0
TOTAL Stock	123 549 789	760 307	122 789 482	84 944 502
Avances et acomptes versés sur commandes	77 127	0	77 127	77 127
Clients et comptes rattachés	242 804 269	1 920 808	240 883 461	169 283 311
Autres créances	12 147 238	0	12 147 238	8 664 363
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
TOTAL Créances	255 028 635	1 920 808	253 107 827	178 024 801
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
dont actions propres:				
Disponibilités	686 136	0	686 136	851 452
TOTAL Disponibilités	686 136	0	686 136	851 452
Charges constatées d'avance	16 678 815	0	16 678 815	47 462 255
Total Actif Circulant (III)	395 943 376	2 681 115	393 262 261	311 283 011
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	0		0	0
Prime de remboursement des obligations (V)	0		0	0
Ecart de conversion actif (VI)	2 456 663		2 456 663	1 794 832
Total Général (I à VI)	2 763 357 263	390 512 053	2 372 845 210	2 182 002 125

Bilan passif

BILAN-PASSIF		Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel	dont versé : 513 934 496	513 934 496	513 934 496
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		1 003 603	1 003 603
Ecart de réévaluation	dont écart d'équivalence 0	54 231	54 231
Réserve légale		42 693 450	42 693 450
Réserves statutaires ou contractuelles		0	0
Réserves réglementées	dont réserve des prov. fluctuation des cours : 0	0	0
Autres réserves	dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes : 0	21 346 724	21 346 724
TOTAL Réserves		64 040 174	64 040 174
Report à nouveau		-47 753 012	13 478 459
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		14 448 719	-61 231 471
Subventions d'investissement		0	0
Provisions réglementées		31 977 788	31 638 075
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		577 706 000	562 917 567
Produit des émissions de titres participatifs		0	0
Avances conditionnées		0	0
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		0	0
Provisions pour risques		9 708 439	8 217 781
Provisions pour charges		1 177 898 562	1 172 653 556
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		1 187 607 001	1 180 871 338
Emprunts obligataires convertibles		0	0
Autres emprunts obligataires		0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		0	0
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs : 0	1 150 724	946 009
TOTAL Dettes financières		1 150 724	946 009
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		1 959 703	2 170 832
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		220 321 550	108 220 663
Dettes fiscales et sociales		84 402 525	90 016 788
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		30 955 444	10 169 520
Autres dettes		266 560 053	224 568 723
TOTAL Dettes d'exploitation		604 199 275	435 146 527
Produits constatés d'avance		2 831	0
TOTAL DETTES (IV)		605 352 829	436 092 535
Ecart de conversion Passif (V)		2 179 379	2 120 684
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)		2 372 845 210	2 182 002 125

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	0	0	0	0
Production vendue biens	2 275 539 440	337 362 580	2 612 902 020	1 696 346 439
Production vendue services	93 093 270	0	93 093 270	75 480 775
Chiffres d'affaires nets	2 368 632 710	337 362 580	2 705 995 290	1 771 827 214
Production stockée			35 585 314	-14 204 326
Production immobilisée			0	0
Subventions d'exploitation			0	0
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			37 939 887	21 437 963
Autres produits			31 514 404	31 240 947
Total des produits d'exploitation (I)			2 811 034 894	1 810 301 798
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			17 700 921	13 080 462
Variation de stock (marchandises)			0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			2 177 555 385	1 302 999 334
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-2 105 978	-2 653 394
Autres achats et charges externes			204 145 525	191 421 128
Impôts, taxes et versements assimilés			224 535 733	189 531 323
Salaires et traitements			72 248 355	68 446 895
Charges sociales			25 442 881	24 696 791
Dotations d'exploitation	sur	Dotations aux amortissements	22 194 817	21 495 730
	immobilisations	Dotations aux provisions	0	0
		Sur actif circulant : dotations aux provisions	2 681 115	3 255 981
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	40 459 717	57 339 540
Autres charges			29 675 297	24 129 571
Total des charges d'exploitation (II)			2 814 533 769	1 893 743 360
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-3 498 875	-83 441 562
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			0	0
Produits financiers de participations			25 787 116	31 062 905
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			6 086	9 513
Autres intérêts et produits assimilés			12 499 287	26 485 696
Reprises sur provisions et transferts de charges			1 794 832	3 440 808
Différences positives de change			0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
Total des produits financiers (V)			40 087 321	60 998 923
Dotations financières aux amortissements et provisions			2 456 663	2 566 458
Intérêts et charges assimilées			13 907 422	34 420 378
Différences négatives de change			0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
Total des charges financières (VI)			16 364 084	36 986 836
RÉSULTAT FINANCIER			23 723 237	24 012 087
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			20 224 362	-59 429 476

Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	68 030	88 671
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 815 724	2
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 748 100	5 143 926
Total des produits exceptionnels (VII)	6 631 854	5 232 599
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	84 812	26 903
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	5 130 503	2 694 212
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	4 087 814	4 486 846
Total des charges exceptionnelles (VIII)	9 303 129	7 207 961
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	-2 671 275	-1 975 362
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	0	0
Impôts sur les bénéfices (X)	3 104 369	-173 367
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	2 857 754 070	1 876 533 320
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	2 843 305 351	1 937 764 791
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	14 448 719	-61 231 471

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021.
dont le total est 2 372 845 210 € et le résultat s'élève à 14 448 719 €.
L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 26 décembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
 - Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - Indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le plan comptable utilisé par Société des Pétroles Shell tient compte également des dispositions du Plan Comptable Professionnel des industries du Raffinage et de la Distribution des Hydrocarbures.

BILAN

Immobilisations incorporelles

Les frais de recherche et développement ne sont pas immobilisés, ils sont pris en charge au cours de l'exercice au fur et à mesure de leur engagement.

Les coûts de production des logiciels sont inscrits à l'actif du bilan. Les amortissements sont constatés sur une période de cinq ans à partir de leur mise en service.

Les fonds commerciaux ne font l'objet d'aucun amortissement. En cas d'existence d'un indice de perte de valeur, des tests de dépréciation sont effectués afin de déterminer la nécessité de constater une dépréciation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations qui figurent au bilan sont inscrites à leur coût d'acquisition ou à leur prix de revient à l'exception de celles qui existaient déjà à fin 1976 ; ces dernières ainsi que les amortissements correspondants sont exprimés en valeur d'utilité 1976. La réévaluation 1976 a eu pour contrepartie l'enregistrement d'un écart de réévaluation au passif du bilan. Une partie de l'écart de réévaluation sur les terrains a été incorporée au capital.

Les durées de vie utilisées pour les calculs d'amortissements correspondent aux durées d'utilité depuis le 1er janvier 2005.

Société des Pétroles Shell, malgré la distinction comptable à observer entre amortissements économiques et amortissements dérogatoires, a toujours retenu et maintenu pour principe de base celui de sa liberté de choix annuel entre le système linéaire et, en tout ou partie, le système de l'amortissement dégressif, ce choix s'entendant notamment de toute faculté légale de différer des amortissements, sans contrevenir à la règle de l'amortissement linéaire minimum conformément à l'article 39B du CGI.

Enfin, des tests de dépréciation des immobilisations sont effectués lorsqu'il existe un indice de perte de valeur du fait d'événements ou de circonstances défavorables intervenus lors de l'exercice. Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur d'utilité fait l'objet d'une dépréciation.

Les coûts de démantèlement sont valorisés sur la base des coûts du marché, en tenant compte de l'effet d'actualisation sur la période restant à couvrir.

Les durées de vie utilisées pour le calcul des amortissements figurent dans le tableau ci-dessous :

Constructions	20 à 40 ans
Immobilisation en concession	20 ans
Installations générales, techniques	10 à 30 ans
Matériels et outillages	5 à 30 ans
Matériels de transport	5 à 10 ans
Matériels et mobiliers de bureau	5 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur coût d'achat.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation est inférieure à la valeur nette comptable à la clôture de l'exercice.

Les méthodes retenues pour la détermination de la valeur d'inventaire intègrent essentiellement des critères de quote-part de situation nette détenue et d'évaluation de fonds de commerce non-inscrits au bilan des sociétés. De plus des méthodes s'appuyant sur l'activité des sociétés détenues (valeur vénale, méthode des cash flows actualisés...) peuvent être utilisées.

La valeur comptable des titres cédés est déterminée sur la base du prix moyen pondéré des titres concernés.

Stocks

Les stocks de produits pétroliers sont valorisés selon la méthode FIFO (premier entré/premier sorti).

En cas de diminution de cette valeur, les stocks sont réévalués afin de réajuster la valeur des stocks à la valeur de réalisation.

L'évaluation des stocks est faite au coût d'acquisition c'est-à-dire le coût d'achat majoré de l'ensemble des frais accessoires supportés jusqu'à la mise en œuvre en conditions normales d'exploitation.

Les stocks de matériel en magasin sont valorisés au prix moyen pondéré.

Les dépréciations des stocks sont calculées de façon à ramener ces stocks à leur valeur d'usage ou de réalisation.

Créances et dettes

Les créances et dettes figurent au bilan pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provisions pour dépréciation calculées en fonction du risque estimé de non-recouvrement, total ou partiel, de ces créances.

Les créances et dettes en devises étrangères sont valorisées aux taux de change officiels de la fin d'année.

En ce qui concerne les écarts de conversion dégagés lors de la revalorisation des dettes et créances, une provision est constituée pour les pertes non compensées par une couverture de change. A l'inverse, les gains de change latents constatés en écart de conversion passif ne sont pas intégrés au résultat conformément aux règles comptables françaises.

Les différences de change réalisées en cours d'exercice sur les opérations en devises (achats et ventes d'hydrocarbures, emprunts, mouvements divers) figurent au compte de résultat, en résultat d'exploitation.

Disponibilités

Les disponibilités et les dettes (découvert bancaire) figurent au bilan pour leur valeur nominale.

Les disponibilités en devises étrangères ont été converties aux taux de change à la clôture de l'exercice.

Provisions réglementées

Les amortissements dérogatoires qui figurent au bilan représentent la différence entre les durées d'utilisation et

l'amortissement dégressif.

Provisions pour risques et charges

Les risques potentiels et les litiges évalués individuellement, en fonction des données connues de la société à la date d'arrêté des comptes, donnent lieu à la constitution d'une provision.

Engagements de retraites

Les retraites Shell sont évaluées selon la méthode des unités de crédit projetées, selon une évaluation actuarielle rétrospective.

Tous les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat d'exploitation.

L'évaluation de l'engagement est réalisée selon la méthode d'IAS19 et les actifs sont évalués soit à la valeur de marché pour le fonds collectif soit à la provision mathématique (évalué selon les normes assurantielles) pour le fonds des rentes.

Les retraites et avantages similaires sont comptabilisés dans le poste provisions pour risques et charges à hauteur de 1.120 millions d'euros au 31/12/2021 et en charges à payer pour 34 millions d'euros au 31/12/2021 relatifs à la participation patronale au financement de la Mutualité de l'Industrie du Pétrole (MIP) des retraités.

Les hypothèses utilisées pour l'évaluation de la provision et de la charge à payer sont décrites en annexe.

COMPTE DE RESULTAT

Résultat d'exploitation

Au cours de l'exercice 2021, le résultat d'exploitation est une perte de 3,5 millions d'euros, comprenant une dotation de provisions pour les pensions de 8,3 millions et une reprise de 2,3 millions d'euros.

Résultat financier

Le résultat financier pour l'année 2021 s'élève à 23,7 millions d'euros, comprenant les dividendes versés par les filiales dont 25 millions d'euros d'Infineum France.

Résultat exceptionnel

L'année 2021 présente un résultat exceptionnel en perte de 2,7 millions d'euros.

Impôt sur les bénéfices

Société des Pétroles Shell a opté depuis 1988 pour le régime de l'intégration fiscale (article 223 A et suivants du CGI) et a régulièrement renouvelé son option pour ce régime. En 2021, le périmètre du groupe fiscal se compose de deux filiales (Shell Retraites et Avitair) et de Société des Pétroles Shell en tête de groupe.

Cette option s'est traduite par un gain d'intégration fiscale de 173 142 euros et un impôt sur les sociétés à payer de 3 277 511 euros

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

L'invasion de l'Ukraine par la Russie depuis le 24 février 2022 a affecté les activités économiques et commerciales au niveau mondial. Cependant, cette situation n'a pas d'impacts significatifs à ce stade sur l'activité de la Société. Par ailleurs, la Société applique les mesures restrictives en vigueur.

SOCIETE DES PETROLES SHELL

**ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS
2021**

Immobilisations

Cadre A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		
			Réévaluation	Acqu. et apports	
	Frais d'établissement et de développement (I)	0	0	0	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	10 805 327	0	0	
	Terrains	76 357 167	0	1 375 147	
Constructions	Sur sol propre	50 536 814	0	640 948	
	Sur sol d'autrui	0	0	0	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	3 366 761	0	0	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	201 378 769	0	11 810 878	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	884 259	0	0	
	Matériel de transport	2 648 563	0	0	
	Matériel de bureau et mobilier informatique	4 324 333	0	35 186	
	Emballages récupérables et divers	163 399 948	0	4 032 666	
	Immobilisations corporelles en cours	30 296 653	0	66 380 587	
	Avances et acomptes	0	0	0	
TOTAL (III)		533 193 266	0	84 275 412	
	Participations évaluées par mise en équivalence	0	0	0	
	Autres participations	682 752 097	0	20 371 542	
	Autres titres immobilisés	0	0	0	
	Prêts et autres immobilisations financières	1 016 096 561	0	93 160 361	
TOTAL (IV)		1 698 848 658	0	113 531 903	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		2 242 847 251	0	197 807 315	
Cadre B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation
		Virement	Cession		Valeur d'origine
	Frais d'établissement et de développement (I)	0	0	0	0
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	0	357 056	10 448 271	0
	Terrains	0	1 763 428	75 968 886	0
Constructions	Sur sol propre	0	799 178	50 378 584	0
	Sur sol d'autrui	0	0	0	0
	Installations générales, agencements et	0	0	3 366 761	0
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	0	6 145 908	207 043 739	0
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements,	0	0	884 259	0
	Matériel de transport	0	0	2 648 563	0
	Matériel de bureau et mobilier informatique	0	223 333	4 136 186	0
	Emballages récupérables et divers	0	4 087 344	163 345 270	0
	Immobilisations corporelles en cours	17 894 825	0	78 782 414	0
	Avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL (III)		17 894 825	13 019 191	586 554 662	0
	Participations évaluées par mise en équivalence	0	0	0	0
	Autres participations	0	3 104	703 120 535	0
	Autres titres immobilisés	0	0	0	0
	Prêts et autres immobilisations financières	0	44 423 166	1 064 833 756	0
TOTAL (IV)		0	44 426 270	1 767 954 291	0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		17 894 825	57 802 517	2 364 957 224	0

Amortissements

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE					
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement (I)		0	0	0	0		
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		9 610 170	147 153	211 441	9 545 882		
Terrains		26 309 576	3 888 688	1 124 096	29 074 168		
Constructions	Sur sol propre	36 556 453	1 109 044	613 442	37 052 056		
	Sur sol d'autrui	0	0	0	0		
	Installations générales, agencements	3 364 605	559	0	3 365 164		
Installations techniques, matériels et outillages		116 296 980	9 606 829	2 995 499	122 908 311		
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers	0	0	0	0		
	Matériel de transport	2 627 512	3 008	0	2 630 520		
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	4 025 885	64 308	223 333	3 866 860		
	Emballages récupérables et divers	86 318 372	7 375 228	3 119 037	90 574 563		
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)		275 499 384	22 047 663	8 075 407	289 471 641		
TOTAL GENERAL (I + II + III)		285 109 554	22 194 817	8 286 848	299 017 523		
Cadre B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Immos	DOTATIONS			REPRISES			Fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	
Frais étab	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0
Terrains	1 231 024	0	0	138 888	0	0	1 092 136
Constructions :							
sol propre	201 920	0	0	43 358	0	0	158 562
sol autrui	0	0	0	0	0	0	0
install.	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations :							
Inst. techn.	1 704 329	0	0	2 513 101	0	0	-808 771
Inst gén.	559	0	0	273 831	0	0	-273 272
M.Transport	0	0	0	0	0	0	0
Mat bureau.	1 670	0	0	2 762	0	0	-1 092
Emball.	750 797	0	0	1 258 073	0	0	-507 277
CORPO.	3 890 299	0	0	4 230 012	0	0	-339 714
Acquis. de titres	0			0			0
TOTAL	0	0	0	4 230 012	0	0	-339 714
Cadre C		Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler		0	0	0	0		
Primes de remboursement des obligations		0	0	0	0		

Provisions inscrites au bilan

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers	0	0	0	0
Provisions investissements	0	0	0	0
Provisions pour hausse des prix	0	0	0	0
Amortissements dérogatoires	31 629 648	4 087 814	3 748 100	31 969 361
- Dont majorations exceptionnelles de 30%	0	0	0	0
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992	0	0	0	0
Provisions implantation étranger après 1.1.1992	0	0	0	0
Provisions pour prêts d'installation	0	0	0	0
Autres provisions réglementées	8 427	0	0	8 427
TOTAL (I)	31 638 075	4 087 814	3 748 100	31 977 788
Provisions pour litige	4 885 173	1 286 642	160 000	6 011 815
Frais de développement	0	0	0	0
Provisions pour pertes sur marchés à terme	0	0	0	0
Provisions pour amendes et pénalités	0	0	0	0
Provisions pour pertes de change	1 794 832	2 456 663	1 794 832	2 456 663
Provisions pour pensions	1 114 460 411	8 333 890	2 313 582	1 120 480 718
Provisions pour impôts	0	0	0	0
Provisions pour renouvellement des immobilisations	0	0	0	0
Provisions pour gros entretien	0	0	0	0
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer	0	0	0	0
Autres provisions pour risques et charges	59 730 922	31 137 206	32 210 323	58 657 805
TOTAL (II)	1 180 871 338	43 214 401	36 478 738	1 187 607 001
Provisions sur immos incorporelles	0	0	0	0
Provisions sur immos corporelles	0	0	0	0
Provisions sur titres mis en équivalence	0	0	0	0
Provisions sur titres de participations	88 795 387	0	0	88 795 387
Provisions sur autres immos financières	18 028	0	0	18 028
Provisions sur stocks	913 995	760 307	913 995	760 307
Provisions sur comptes clients	2 341 986	1 920 808	2 341 986	1 920 808
Autres provisions pour dépréciations	0	0	0	0
TOTAL (III)	92 069 396	2 681 115	3 255 981	91 494 530
TOTAL GENERAL (I + II + III)	1 304 578 808	49 983 330	43 482 819	1 311 079 319
Dont dotations et reprises d'exploitation		43 140 832	37 939 887	
Dont dotations et reprises financières		2 456 663	1 794 832	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		4 087 814	3 748 100	
dépréciations des titres mis en équivalence				0

Etats des échéances des créances et des dettes

Cadre A		Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			0	0	0
Prêts			1 064 402 766	44 865 041	1 019 537 725
Autres immos financières			430 990	0	430 990
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE			1 064 833 756	44 865 041	1 019 968 715
Clients douteux ou litigieux			0	0	0
Autres créances clients			242 804 269	242 804 269	0
Créances représentatives de titres prêtés			0	0	0
Personnel et comptes rattachés			35 932	35 932	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			0	0	0
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices		0	0	0
	Taxe sur la valeur ajoutée		2 639 440	2 639 440	0
	Autres impôts		1 289	1 289	0
	Etat - divers		0	0	0
Groupes et associés			0	0	0
Débiteurs divers			9 470 576	9 470 576	0
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT			254 951 508	254 951 508	0
Charges constatées d'avance			16 678 815	16 678 815	0
TOTAL DES CREANCES			1 336 464 079	316 495 364	1 019 968 715
Prêts accordés en cours d'exercice			93 160 453		
Remboursements obtenus en cours d'exercice			44 408 166		
Prêts et avances consentis aux associés			0		
Cadre B	Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles		0	0	0	0
Autres emprunts obligataires		0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine		0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine		0	0	0	0
Emprunts et dettes financières divers		1 150 724	1 150 724	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés		220 321 550	220 321 550	0	0
Personnel et comptes rattachés		50 974 127	50 974 127	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		2 578 151	2 578 151	0	0
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	1 074 966	1 074 966	0	0
	Taxe sur la valeur ajoutée	9 896 187	9 896 187	0	0
	Obligations cautionnées	0	0	0	0
	Autres impôts	19 879 093	19 879 093	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		30 955 444	30 955 444	0	0
Groupes et associés		206 660 663	206 660 663	0	0
Autres dettes		59 899 390	59 899 390	0	0
Dette représentative de titres empruntés		0	0	0	0
Produits constatés d'avance		2 831	2 831	0	0
TOTAL DES DETTES			603 393 126	603 393 126	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice		0	Emprunts auprès des associés personnes physiques		0
Emprunts remboursés en cours d'exercice		0			

Charges à payer

Charges à Payer	Montant
Emprunts obligataires convertibles	0
Autres emprunts obligataires	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0
Emprunts et dettes financières divers	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 959 703
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	220 321 550
Dettes fiscales et sociales	84 402 525
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	30 955 444
Autres dettes	266 560 053
Total	604 199 275

Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Créances rattachées à des participations	0
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	77 127
Créances clients et comptes rattachés (*)	240 883 461
Personnel et comptes rattachés	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0
Etat et autres collectivités publiques	0
Autres créances	12 147 238
Disponibilités	0
Total	253 107 827

(*) Dont créances représentées par des effets de commerce : 221 463

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Assurances	584 887	0	0
Certificat d'économie d'énergie (CEE)	15 485 971	0	0
Lubrifiants - Contrat Volkswagen	600 100	0	0
Divers	7 857	0	0
		0	0
Total	16 678 815	0	0

Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Divers	2 831	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
Total	2 831	0	0

Variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. Dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	513 934 496						513 934 496
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	1 003 603						1 003 603
Ecart de réévaluation	54 231						54 231
Réserve légale	42 693 450						42 693 450
Réserves statutaires ou contractuelles	0						0
Réserves réglementées	0						0
Autres réserves	21 346 724						21 346 724
Report à nouveau	13 478 459				-61 231 471		-47 753 012
Résultat de l'exercice	-61 231 471	14 448 719	-61 231 471				14 448 719
Subventions d'investissement	0						0
Provisions réglementées	31 638 075	4 087 814	3 748 100				31 977 788
TOTAL CAPITAUX PROPRES	562 917 567	18 536 533	-57 483 370	0	-61 231 471	0	577 706 000

Ventilation du chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires en milliers €	France N	Export N	Total N	France N-1	Export N-1	Total N-1
Carburants *	1 970 827	66 628	2 037 455	1 214 946	38 244	1 253 190
Bitumes *	186 261	45 347	231 608	123 992	28 781	152 773
Lubrifiants *	138 663	225 387	364 050	119 286	190 186	309 472
Autres (dont boutiques, restaurants)	72 882	0	72 882	56 392	0	56 392
TOTAL	2 368 633	337 363	2 705 995	1 514 616	257 211	1 771 827

* Services annexes inclus

Charges et produits exceptionnels

Libellé	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Immobilisations corporelles et incorporelles sorties	5 092 503	2 515 724
Provisions réglementées (dont amortissements dérogatoires)	4 087 814	3 748 100
Dommages et intérêts	38 000	0
Recouvrement de créances	0	68 030
Dons	9 000	0
Pénalités de retard	75 812	0
Subvention	0	300 000
TOTAL	9 303 129	6 631 854

Incidences des évaluations fiscales dérogatoires

Rubriques	Dotation	Reprise	Montant
Résultat de l'exercice			14 448 719
Impôt sur les bénéfices			3 104 369
RESULTAT AVANT IMPÔT			17 553 088
Amortissements dérogatoires	4 087 814	3 748 100	31 969 361
PROVISIONS REGLEMENTEES			31 969 361
AUTRES EVALUATIONS DEROGATOIRES			0
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôt)			49 522 449

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Effet des mouvements de l'exercice sur le résultat	Fin d'exercice
Bases d'accroissement de la dette future d'impôt					
Provisions pour fluctuation des coûts	0	0	0	0	0
Provisions pour hausse de prix	0	0	0	0	0
Amortissements dérogatoires	31 629 648	4 087 814	3 748 100	339 714	31 969 361
Provision spéciale de réévaluation	0	0	0	0	0
Plus-values réinvesties	8 427	0	0	0	8 427
Total bases d'accroissement de la dette future d'impôt	31 638 075	4 087 814	3 748 100	339 714	31 977 788

Libellé	31/12/2021
Bases d'accroissement de la dette future d'impôt	
Provisions réglementées	31 977 788
Subventions d'investissement	0
Ecart d'évaluation négatif des titres d'O.P.V.C.M	0
Ecart de conversion actif	2 456 663
Autres charges déduites d'avance	0
Plus values à long terme en sursis d'imposition	0
Total bases d'accroissement de la dette future d'impôt	34 434 451
Total passif d'impôt futur (1)	9 786 271
Bases d'allègement de la dette future d'impôt	
Dettes provisionnées pour congés à payer et CET	8 728 493
Frais de restructurations	19 651 774
Provision pour retraites et obligations similaires	1 120 480 719
Autres risques et charges provisionnés	38 363 899
Dépréciation des actifs	90 734 223
Participation à l'effort de construction	128 820
Contribution Sociale de Solidarité	2 378 855
Ecart de conversion Passif	2 179 379
Maladie et Prévoyance	0
CAP Pensions	33 862 220
Redevance CPSSP	4 981 861
Déficits reportables fiscalement	999 162 521
Total bases d'allègement de la dette future d'impôt	2 320 652 764
Total actif d'impôt futur (1)	659 529 516
Situation nette	649 743 245

(1) Taux d'impôt : 28,42%
Dont taux normal d'impôt sur les sociétés : 27,50%
Contribution sociale sur l'impôt : 3,30%

Liste des filiales et des participations

Filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectations	Quote-part du capital détenu	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société en cours d'exercice
				Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés										
Filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)										
Avitair (1)	1 929 994	-2 169 363	100,00%	1 900 616	1 128 990	2 500 000	-	14 768 344	2 548 620	-
Eolfi (2)	4 929 100	-2 199 196	100,00%	84 704 191	84 704 191	-	-	2 075 946	(5 854 826)	-
Shell Retraites	7 956 000	361 542	95,00%	7 558 250	7 558 250	1 061 051 313	-	108 321	48 960	-
Shell Additives Holding II	934 645	-	69,96%	88 677 639	653 878	-	-	-	-	-
Participations (10 à 50% du capital)										
Infineum France	15 326 250	164 107 898	50,00%	516 182 573	516 182 573	-	-	794 328 470	58 180 404	25 000 000
Service Aviation Paris (SAP) (2)	360 000	578 970	33,33%	121 959	121 959	-	-	3 698 385	-754 196	-
Groupement Pétrolier Aviation (GPA) (2)	4 800	1 454 368	20,00%	915	915	-	1 714 000	12 155 003	-2 736 477	-
Société de Manutention de Carburants Aviation (SMCA) (2)	1 152 000	23 453 694	16,67%	72 949	72 949	833 333	-	21 425 934	-5 611 875	-
Société du Pipeline Sud Européen (SPSE)	11 400 000	41 660 263	13,02%	3 807 872	3 807 872	-	-	60 730 874	15 892 069	691 447
Société Immobilière Pétrolière de Gestion (SIPG) (2)	40 000	877 326	12,50%	1 524	1 524	-	-	2 624 858	112 676	-
Groupement d'Exploitation du Dépôt de Réception de Chennevières (GEDRC) (2)	-	-	11,11%	-	-	-	-	7 779 464	-884 636	-
Société d'Economie Mixte du Centre Routier du Freney-Mont-Cenis-Fréjus (SEMICROF)	448 000	(3)	10,71%	45 735	45 735	-	-	(3)	(3)	4 200,00
Cyclevia	150 000		13,40%	20 103	20 103	123 298	-	(3)	(3)	-
Participations (- de 10% du capital)										
Revue Générale des Routes et de l'Aménagement (RGRA)	61 025	(3)	7,67%	1 776	1 776	-	-	(3)	(3)	-
Société Anonyme de Gestion de Stock de Sécurité (SAGESS)	240 000	98 911 612	1,85%	4 448	4 448	-	-	107 488 000	33 458 000	91 469
Compagnie pour la Participation Eco-Emballages (ECOPAR)	1 752 600	(3)	0,43%	7 622	7 622	-	-	(3)	(3)	-
Société de Gestion Mobilière et Immobilière (SGMI)	1 132 662	405 479	0,18%	12 363	12 363	-	-	86 945	109 204	-

(1) Impairment comptabilisé en 2020

(2) Données 2020 car données 2021 non disponibles

(3) Données non disponibles

Nombre et valeur nominale des composants du capital social

	Nombre au début de l'exercice	Créés au cours de l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice	Nombre au 31/12/2021	Valeur nominale
Actions ordinaires	128 483 624	0	0	128 483 624	4
Actions amorties				0	
Actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote)				0	
Actions préférentielles				0	
Parts sociales				0	
Certificats d'investissement				0	
Total	128 483 624	0	0	128 483 624	

- 128 469 178 actions détenues par :

SHELL PETROLEUM N.V.

CAREL Van Bylandlaan 30 - 2596 HR La Haye (Pays Bas)

- 14 445 actions détenues par :

SHELL OVERSEAS INVESTMENT B.V.

CAREL Van Bylandlaan 30 - 2596 HR La Haye (Pays Bas)

Toutes deux sont les sociétés "Holding" du groupe Shell Plc.

- 1 action détenue par :

SOCIETE DE GESTION MOBILIERE ET IMMOBILIERE SAS

11/13 Cours Valmy - 92800 Puteaux

Ecart de réévaluations

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice	Pour mémoire écart incorporé au capital
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				0	
Fonds commercial				0	
Terrains				0	
Participations				0	
Autres titres immobilisés				0	
Total	0	0	0	0	0
Autres écarts.....					
Total.....				0	

Nature, montant et traitement comptable des écarts de conversion latents

	Ecart de conversion		Provisions pour pertes de change	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Ecart de conversion - Actif				
- sur créances et dettes d'exploitation	2 456 663	1 794 832	-2 456 663	-1 794 832
- sur créances et dettes financières				
Ecart de conversion - Passif				
- sur créances et dettes d'exploitation	-2 179 379	-2 120 684		
- sur créances et dettes financières				
Total	277 284	-325 852	-2 456 663	-1 794 832

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en monnaie nationale sur la base du dernier cours de change.

Les différences de conversion sont inscrites à des comptes transitoires, en attente de régularisations ultérieures :

- à l'actif du bilan lorsque la différence correspond à une perte latente.
- au passif du bilan lorsque la différence correspond à un gain latent.

Les pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour risques.

Différence d'évaluation sur les éléments fongibles de l'actif circulant

Nature	Valeur au bilan	Dépréciation
Matières Premières et Approvisionnements	9 266 115	0
En-Cours de production de biens	0	0
Produits intermédiaires et Produits Finis	107 453 188	760 307
TOTAL	116 719 303	760 307

Les stocks de matières premières, approvisionnements, produits intermédiaires et produits finis sont évalués au coût d'achat selon la méthode FIFO.

En cas de diminution de cette valeur, les stocks sont réévalués afin de réajuster la valeur des stocks à la valeur de réalisation.

Engagements hors bilan

Engagements donnés (en Euro)	Total	Au profit de		
		Participations	Autres entreprises liées	Autres
Avals et cautions	75 119 013	1 714 000		63 825 973
Garantie accordée par la société à une autre entreprise	0			
Autres garanties données (a)	0			
TOTAL	75 119 013	1 714 000	0	63 825 973

Engagement ATOFINA - Cession de la filiale DORYL

Une garantie de 47,5 ans à partir de la date de cession (28/10/2002) a été donnée à Atofina afin de couvrir des risques environnementaux ayant trait aux sites de production de Doryl.

Engagements reçus (en Euro)	Total	Au profit de		
		Participations	Autres entreprises liées	Autres
Avals et cautions	186 629 751			188 858 356
Autres garanties reçues (a)	222 975 000			220 900 000
TOTAL	409 604 751	0	0	409 758 356

(a) Société des Pétroles Shell a reçu en 2015 une garantie de Exxon Equity Holding, suite au changement de forme juridique de Infineum France pour une durée de 20 ans.

Engagements réciproques (en Euro)	Total	Au profit de		
		Participations	Autres entreprises liées	Autres
Avals et cautions	0			
Autres garanties reçues	0			
TOTAL	0	0	0	0

Effectif

Effectif	Effectif moyen employé	
	N	N-1
Cadres	205	204
Agents de maîtrise	66	69
Employés	1	1
Ouvriers	18	21
Apprentis	6	4
Contrats de professionnalisation	4	9
TOTAL	300	308

Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société

Shell Plc

SHELL CENTRE
LONDRES SE1 7NA
GRANDE BRETAGNE

Société des Pétroles Shell fait partie du périmètre de contrôle de la Société Shell Petroleum N.V., elle-même filiale de la société Shell Plc (société de droit anglais).

En application de l'article 233-17-1 du code de commerce, Société des Pétroles Shell est exemptée, en tant que société mère de sous-groupe, de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport de gestion de son sous-groupe, les conditions suivantes étant réunies:

1- Les actionnaires de Société des Pétroles Shell ne sont pas opposés à cette exemption ;

2- Les comptes consolidés de la société Shell Plc sont établis en conformité avec les mesures prises pour l'application de la directive 83-349 du 13 juin 1983 du conseil des Communautés Européennes. Ils sont certifiés par Ernst & Young Llp Londres.

Les comptes sont publiés et mis à la disposition des actionnaires de Société des Pétroles Shell dans les conditions et délais réglementaires.

Engagements pris en matière de retraite

L'ensemble des engagements relatifs (1) :

- au système de retraite supplémentaire Shell géré par l'Institution de Gestion de Retraite du Personnel Shell (IGRPS) y compris la participation patronale à la MIP,
 - aux avancements d'âge de départ y compris les cotisations au régime vieillesse (Sécurité Sociale, ARRCO, AGIRC) et la participation patronale MIP,
 - aux indemnités de fin de carrière (IFC) et indemnités de retraite (IDR),
- fait l'objet d'un inventaire actuariel annuel pour l'ensemble du personnel concerné.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'inventaire au 31/12/21 sont les suivantes :

- Taux d'inflation 2.19 %
- Taux d'actualisation 0.94 %
- Taux d'augmentation des salaires 3.50 %
- Taux d'augmentation des retraites 2.19 %
- Table d'espérance de vie par génération « TGH 05 » et « TGF 05 »
- Age de la retraite Shell égal à l'âge de retraite à taux plein de la Sécurité Sociale.

Depuis le 1er janvier 2010, le système de retraite Shell est géré par l'IGRPS qui a remplacé la Caisse de Retraites du Personnel Shell (CRPS).

Les droits à retraite nés des services accomplis depuis le 1er mai 1996 sont couverts par des actifs financiers, lesquels ont été transférés de la CRPS à CNP Assurances depuis le 1er octobre 2009. En 2012 les droits à retraite nés des services accomplis depuis le 1er janvier 1991 ont été transférés de la CRPS à CNP Assurances. La partie non financée des droits s'effectuera par des prêts des sociétés adhérentes à la société Shell Retraites.

Les droits acquis au titre des services accomplis en France avant le 1er mai 1996 ne sont pas financés, sauf pour les salariés déjà présents dans l'une des sociétés adhérentes au 1er mai 1996. Le financement des droits non fondés s'effectue par des prêts de la Société des Pétroles Shell à la société Shell Retraites, structure dédiée au paiement des retraites.

L'appel de contribution est basé sur une clé de répartition issue de l'accord Pétrole / Chimie du 10 septembre 1997 dont la part prise en charge par la Société des Pétroles Shell est dorénavant de 100%.

Un avenant à l'accord de retraite et de prévoyance Shell a été signé le 11 mai 2006 pour tenir compte notamment des modifications apportées par l'article 116 de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites et des Instituts de Retraite Supplémentaire (IRS).

La Direction des sociétés Shell en France et les partenaires sociaux ont également défini par avenant du 10 juin 2008 les modalités de transformation de la CRPS en institution de gestion de retraite du personnel Shell (IGRPS) au 1er janvier 2010, conformément aux décrets n°2007-1897 et 2007-1903 pris en application de l'article 116 de la loi n°2003-775 du 21 août 2003 relatif aux IRS.

Depuis le 1er janvier 2008, les capitaux constitutifs des rentes temporaires et les cotisations vieillesse des salariés partant en rentes temporaires sont pris en charge par la dernière société d'affectation du salarié (comme les engagements liés à la participation patronale MIP des actifs et aux indemnités de fin de carrière).

(1) L'ensemble des engagements se répartit comme suit :

En milliers d'euros	2021	2020
Provision inscrite au bilan au titre des engagements de retraite	1 113,79	1 105,46
Montant imputé au compte de résultat au titre des retraites	8,33	46,80
Provision inscrite au bilan au titre des engagements de pré-retraite	0,59	1,26
Montant imputé au compte de résultat au titre des pré-retraites	(0,67)	(0,41)
Provision inscrite au bilan au titre des engagements d'IFC/IDR	6,09	7,74
Montant imputé au compte de résultat au titre d'IFC/IDR	(1,65)	(0,03)
Provision inscrite au bilan au titre des engagements de MIP	33,86	39,06
Montant imputé au compte de résultat au titre de MIP	(5,20)	(2,97)
Les montants constatés au bilan se décomposent de la façon suivante :		
Valeur actualisée des obligations	1 754,47	1 739,21
Juste valeur des actifs du régime	(600,13)	(585,69)
Passif inscrit au bilan	1 154,34	1 153,52

Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	61 128
Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	5 500
Total	66 628

Rémunérations des dirigeants

Cette information n'est pas fournie car celle-ci permettrait d'identifier la situation d'un membre déterminé des organes de Direction.

Certificat d'économie d'énergie

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE), créé par les articles 14 à 17 de la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005, programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE), repose sur une obligation triennale de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux fournisseurs d'énergie en fonction de leurs volumes de ventes. L'objectif est de promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie : ménages, collectivités territoriales ou professionnels.

Le 14 juin 2020, le ministère de la Transition écologique a prolongé d'une année la période IV, jusqu'à fin 2021.

La quatrième période du dispositif des certificats d'économies d'énergie est arrivée à son terme. S'ouvre alors le processus dit de « réconciliation administrative » afin de vérifier le respect des obligations imposées par la réglementation, qui devrait prendre fin au 01 juillet 2022.

Obligation CEE « classique »

Au 31 décembre 2021, l'obligation cumulée s'élève à 5,65 TWh. Le déficit de 1,19 TWh n'a pas été provisionné en dette envers l'Etat compte tenu du surplus de CEE « précarité » qui fera l'objet d'une compensation automatique.

Obligation CEE « précarité »

Le décret entré en vigueur au 1er janvier 2016 a créé une nouvelle obligation représentant 33,3 % de l'obligation CEE « classique », appelée CEE « précarité », non fongible avec les CEE « classique ». Au 31 décembre 2021, l'obligation s'élève à 1,88 TWh. Le surplus de 1,01 TWh après minoration du déficit utilisé pour l'obligation CEE « classique », valorisé à un prix moyen pondéré de 6,72 €/MWh, a été constaté en stock à hauteur de 6 812 k€.

En KWh

CEE en portefeuille au 31.12.2021	CEE à restituer à l'Etat	CEE non consommés	CEE destinés au négoce	Obligation au 31.12.2021	Surplus / Deficit au 31.12.2021
Classique	4 461 438 599	4 461 438 599	0	5 654 099 000	-1 192 660 401
Précarité	3 075 186 466	4 088 949 253	0	1 882 526 065	2 206 423 188
Total	7 536 625 065	8 550 387 852	-	7 536 625 065	1 013 762 787

Quotas de CO2

Dans le cadre de la réduction des émissions des gaz à effet de serre (GES), l'Etat affecte, pour une période déterminée, des quotas d'émission pour chaque installation bénéficiant de l'autorisation d'émettre des GES.

L'arrêté du 12 décembre 2011 a fixé la procédure d'affectation de quotas pour la quatrième période (2021-2030) du système d'échange de quotas d'émission de GES.

Société des Pétroles Shell entre dans le champ d'application de la politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et a reçu à ce titre, pour la période 2021, un quota d'émission de 742 MT/an à ne pas dépasser en 2021.

Au cours de l'année, la société a émis 2 311 MT et a acheté 1 645 MT. Un surplus de 76 MT, valorisé à un prix moyen pondéré de 239,80 €/MT, a été constaté en stock à hauteur de 18 225 €.

A compter de 2022, Société des Pétroles Shell ne sera plus éligible à ce système d'échange compte tenu de la faible puissance de ses installations (inférieure à 20MW) suite aux changements de chaudières sur le site de Nanterre.

SOCIETE DES PETROLES SHELL

Société par actions simplifiée au capital de 513.934.496 euros
Siège social : Tour Pacific, 11/13 Cours Valmy, 92800 Puteaux
780 130 175 RCS Nanterre

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE EN DATE DU 24 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre juin, à dix heures.

Les associés de la société SOCIETE DES PETROLES SHELL, se sont réunis en assemblée générale par visio-conférence, sur convocation faite par le Président, dans les délais et conformément aux dispositions prévues par les statuts.

Il a été établi une feuille de présence.

L'Assemblée est présidée par le Président de la société.

Le Commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoqué est présent.

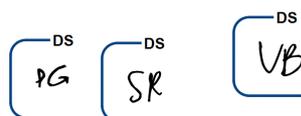
Les associés présents ou représentés possèdent l'intégralité du capital.

En conséquence, le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses résolutions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés les documents suivants :

- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Le rapport de gestion établi par le Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- La copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes,
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- Le texte des projets de résolutions soumises aux associés,
- La feuille de présence,
- Les statuts à jour de la Société en date du 2 mars 2020,
- Les projets de statuts de la Société modifiés.

Le Président déclare que les documents et renseignements visés ci-dessus et ceux prévus par les dispositions légales et statutaires ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.



L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ; Quitus au Président,
- Affectation du résultat dudit exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des charges non déductibles (art. 39.4 du CGI),
- Renouvellement du mandat du Commissaires aux comptes titulaire,
- Modification de l'article 29 des statuts de la Société,
- Non renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes suppléant,
- Renouvellement des mandats de membre du Comité de Surveillance de Monsieur Vincent Baril et de Madame Solenn Riou,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Lecture est donnée du rapport de gestion du Président.

Lecture est ensuite donnée du rapport du Commissaire aux comptes.

Lecture est enfin donné du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Puis le Président déclare la discussion ouverte et divers propos sont échangés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion établi par le Président sur les comptes de l'exercice clos et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes dudit exercice clos approuve les comptes annuels dudit exercice, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés, et faisant apparaître pour ledit exercice un bénéfice comptable de 14.448.719 euros.

DS
PG

DS
SR

DS
VB

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, approuve le montant des dépenses et charges non déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 dudit Code, s'élevant à la somme de 139.407 euros, et l'impôt correspondant.

L'Assemblée Générale donne quitus de sa gestion au Président au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion établi par le Président sur les comptes de l'exercice clos, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 soit 14.448.719 euros, ainsi qu'il suit :

ORIGINE :

Résultat de l'exercice écoulé 14.448.718,83 euros

AFFECTATION :

Réserve légale antérieure 42.693.450,40 euros
 Montant affecté au compte réserve légale 722.435,94 euros
 Lequel est porté à 43.415.886,34 euros

Report à nouveau antérieure 47.753.011,92 euros
 Montant affecté au compte Report à nouveau 13.726.282,89 euros
 Lequel est porté à 34.026.729,03 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois derniers exercices sociaux :

Années	Montant du dividende distribué
2020	Néant.
2019	Néant.
2018	24 548 733,52 euros soit 0,23 euros par action

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion établi par le Président sur les comptes de l'exercice clos et du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les conventions réglementées qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DS PG DS SR DS VB

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte que le mandat du Commissaire aux comptes titulaire (Ernst & Young Audit) arrive à expiration à l'occasion de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et décide de le renouveler pour une nouvelle période de six exercices qui prendra fin à l'issue des résolutions des associés se prononçant sur les comptes annuels de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion établi par le Président sur les comptes de l'exercice clos, décide de modifier l'article 29 (*Commissaire aux Comptes*) des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit :

« *ARTICLE 29 : Commissaires aux Comptes*

Le contrôle des comptes est exercé par un commissaire aux comptes nommé par décision ordinaire pour six exercices.

Lorsque cela est requis par la loi, sont également désigné par décision ordinaire un ou plusieurs Commissaires aux Comptes suppléant appelés à remplacer le titulaire en cas de refus, d'empêchement, de démission ou de décès de ceux-ci. »

Le reste de l'article reste inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte que le mandat du Commissaire aux comptes suppléant (Auditex) arrive à expiration à l'occasion de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et décide de ne pas le renouveler conformément aux dispositions de l'article L. 823-1 du Code de commerce et aux nouveaux statuts modifiés de la Société (cinquième résolution ci-dessus).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale prend acte que les mandats de membre du Comité de surveillance de Monsieur Vincent Baril et de Madame Solenn Riou arrivent à expiration à l'occasion de la présente assemblée générale mixte, et décide, conformément à l'article 13 des statuts de la Société, de renouveler leurs mandats pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des associés qui sera appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président de la Société, avec faculté de substitution à qui bon lui semblera, pour faire tout le nécessaire, et notamment pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, pour être retranscrit sur le registre des résolutions coté et paraphé.

DocuSigned by:

Vincent Baril

3DB17F52D1204BB...

Monsieur Vincent Baril
Président de la société
Président de séance

DocuSigned by:

Pierre LE GAL

7FEBBD5AB814437...

SHELL PETROLEUM N.V.
Pierre le Gal

DocuSigned by:

Solenn Riou

2D7B45768DFF40B...

SHELL OVERSEAS INVESTMENTS B.V.
Solenn Riou

DocuSigned by:

Solenn Riou

2D7B45768DFF40B...

SOCIETE DE GESTION MOBILIERE ET IMMOBILIERE
Solenn Riou